

Important Info DSN

Comment réaliser vos déclarations de Complémentaire Santé et Prévoyance dans la DSN ?

- ➔ Pour réaliser vos déclarations, les Fiches de Paramétrage des Organismes Complémentaires (FPOC) sont à votre disposition avec les informations suivantes :
 - L'identification de votre organisme complémentaire et son éventuel délégataire de gestion
 - La référence du contrat complémentaire d'entreprise
 - Les taux ou montants de vos cotisations.

- ➔ Cette opération de paramétrage est indispensable chaque année :
 - Elle vous permet de mettre à jour les tarifs de cotisations dans vos DSN
 - Elle vous permet d'éviter d'éventuelles erreurs.

Le paramétrage peut être réalisé soit par votre éditeur de logiciel, soit par votre tiers-déclarant ou par vous-même.

La MSA vous accompagne

- ➔ Rendez-vous sur le site de la MSA [Rubrique Employeur / DSN](#)

Vous trouverez dans cette rubrique mise à jour régulièrement l'actualité de la DSN, et notamment des informations utiles sur les fiches de paramétrage.

Pour vous aider dans la gestion de vos procédures de déclarations, nous vous invitons à consulter les guides (comme le cahier technique DSN) disponibles dans la rubrique [« La documentation technique »](#) puis [« Consignes déclaratives »](#).

Si vous rencontrez des difficultés en lien avec la DSN, n'hésitez pas à contacter votre **correspondant DSN**, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de votre MSA d'affiliation.

La qualité de vos déclarations est dépendante du bon paramétrage de votre logiciel de paie.

Attention : Vous pouvez accéder à vos FPOC via votre espace privé MSA. Si vous ne l'avez pas déjà créé veuillez contacter votre MSA.

Comment obtenir les fiches de paramétrage (FPOC) en prévoyance et santé ?

Lorsque la MSA gère vos cotisations prévoyance et santé complémentaire

- Si vous avez un contrat avec **MUTUALIA** :
 - Pour les accords locaux de la production agricole : Les FPOC sont accessibles sur votre espace privé Employeur du **site MSA** → **service Mes attestations professionnelles** → "Demander une nouvelle attestation" puis choisissez l'attestation "Fiche de paramétrage des OC".
 - Pour les autres accords collectifs : **Les fiches sont délivrées directement par votre Mutualia.** Veuillez-vous rapprocher de cet organisme.

INFORMATIONS

Vous avez confié la réalisation de vos DSN à un tiers déclarant ?

Votre tiers déclarant pourra récupérer vos FPOC sous réserve que vous lui ayez accordé une procuration lui permettant de le faire.

Lorsque la MSA ne gère pas vos cotisations prévoyance et santé complémentaire, vous devez télécharger vos Fiches via votre tableau de bord DSN disponible sur Net-Entreprises. En cas de question, veuillez-vous adresser à votre organisme complémentaire.